

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2023/12/19/04 – AUTORISATION DE PROGRAMME « ÉTUDES AU TITRE DE GESTION PATRIMONIALE » DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/01/31/12 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1^{er} janvier 2023,

Vu le budget Assainissement Collectif voté le 28 mars 2023,

Vu la délibération n°2023/03/28/33 du 28 mars 2023 portant sur la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Etudes au titre de gestion patrimoniale »,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour la réalisation d'études et de contrôles réseaux (opération budgétaire n° 57 « Etudes au titre de gestion patrimoniale ») sur l'exercice budgétaire 2023 s'élevant à 3 876,50 euros HT,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'AP/CP « Etudes au titre de gestion patrimoniale » à 250 000 euros HT et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP,

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2023 et de reporter le solde des crédits 2023 sur 2024,

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme,
- la colonne "CP 2023" indiquent les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement),
- les colonnes "CP 2024", "CP 2025", "CP 2026" et "CP 2027" indiquent les crédits prévisionnels des années 2024, 2025, 2026 et 2027,
- la ligne "Situation antérieure" correspond au montant initial voté par le conseil communautaire le 28 mars 2023,
- la ligne "Actualisation" présente les modifications proposées,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote.

Programme Etudes au titre de gestion patrimoniale (op n°57)	AP proposée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Situation antérieure	250 000€ HT	61 500€	50 000€	50 000€	50 000€	38 500€
Actualisation		- 57 623,50€	57 623,50€			
Situation après actualisation	250 000€ HT	3 876,50€	107 623,50€	50 000€	50 000€	38 500€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 sur l'actualisation des crédits de paiement pour cette opération,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme « Etudes au titre de gestion patrimoniale », tout en maintenant le montant de l'AP/CP à 250 000 euros HT.

DECIDE d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés dans le tableau pour chaque année budgétaire concernée :

Programme Etudes au titre de gestion patrimoniale (op n°57)	AP proposée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Situation antérieure	250 000€ HT	61 500€	50 000€	50 000€	50 000€	38 500€
Actualisation		- 57 623,50€	57 623,50€			
Situation après actualisation	250 000€ HT	3 876,50€	107 623,50€	50 000€	50 000€	38 500€

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX